

Marie-Henriette CAILLUYER
Secrétaire générale
509 Route de Bonsecours
59163 CONDÉ SUR L'ESCAUT

Condé le 11 février 2012

Tél. 03 27 34 17 72

MH.CAILLUYER@wanadoo.fr

A

Monsieur le ministre
de l'éducation nationale, de la jeunesse
et de la vie associative

Objet : Appel à candidature au stage de formation DEPS : demande de report des dates limites

Monsieur le Ministre,

Le 6 février 2012 vous avez adressé à mesdames et messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale, un courrier ayant pour objet la formation de préparation au diplôme d'état de psychologie scolaire (DEPS) pour l'année 2012-2013.

Vous avez fixé au 1^{er} mars 2012, la date limite de transmission des dossiers aux centres de formation concernés. Ce calendrier trop serré va s'avérer impossible à respecter, dans les académies de la zone A où les congés scolaires se déroulent du 12 au 26 février 2012. Les services départementaux vont disposer de moins de huit jours pour diffuser l'appel à candidature, recueillir les demandes et en examiner la validité.

Quelques départements avaient par anticipation, lancé cet appel à candidature en présentant six centres de formation. Or, trois centres (Lille, Grenoble et Aix en Provence) sont fermés. Ce bouleversement risque de remettre en question les intentions de candidature de certains enseignants. En effet, s'éloigner à la semaine de son domicile, pendant une année, nécessite d'avoir réfléchi et organisé sa vie de famille, d'autant que la majorité des stagiaires sont des femmes. De plus, certains services départementaux sont aujourd'hui dans l'incapacité de préciser aux candidats les modalités exactes de remboursement des frais engagés pour le transport et l'hébergement.

Ce retard dans l'envoi des consignes est très difficilement compréhensible. En effet, le 18 janvier, lors de notre audience à la DGESCO, notre syndicat a rappelé que vous aviez rendu votre arbitrage pour un recrutement à master 2 de psychologie donnant titre et que la DGRH ne s'était toujours pas prononcée sur la faisabilité. Ce à quoi, messieurs Turion et Macron ont

répondu que le maintien du recrutement par le DEPS était acté malgré le risque de ne pas trouver un nombre suffisant d'enseignants titulaires d'une licence de psychologie pouvant accéder au stage et donc de manquer de psychologues scolaires. L'annonce de l'ouverture de ce recrutement aurait donc pu être adressée beaucoup plus tôt dans les académies.

Aujourd'hui, les délais trop courts imposés ainsi que la difficulté de certaines académies à renseigner sur les remboursements des frais engagés malmènent les personnes et pénalisent lourdement certains candidats qui vont se rétracter dans la précipitation. Ceci risque d'aggraver la pénurie de professionnels. Et ce n'est pas le recrutement direct parmi les lauréats au concours de professeurs des écoles qui compensera les effectifs, puisque pour la rentrée 2011, il n'y avait que 7 titulaires d'un titre de psychologue, pour toute la France.

Monsieur le ministre, nous sollicitons de votre autorité, un report de plus d'un mois, de la date limite d'envoi des candidatures à vos services et aux universités.

Dans le cadre de la réforme de la mastérisation, vous aviez accepté d'élever le recrutement des psychologues de l'éducation au master 2 de psychologie donnant le titre de psychologue. Il est indispensable de poursuivre la concrétisation de cette décision par un concours spécifique, pour que les élèves, les enseignants et les familles puissent continuer à bénéficier d'un plateau technique de professionnels de qualité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect.



Marie-Henriette Cailluyer
Secrétaire générale du SNPsyEN